

Solidaires



Branche INRA

Comité Technique INRA du 7 JUIN 2013

***Interventions et brèves notes
de la délégation SUD-RE***

Intervention préalable

« Au nom de la délégation SUD, avant d'entamer les travaux de ce CT, nous proposons d'avoir une pensée à la mémoire du jeune étudiant syndicaliste battu à mort ce mercredi à Paris, à cause de ses idées. La violence de l'agression est révélatrice d'une dérive politique dangereuse, générée par la situation sociale et économique »

Le Président du CT a répondu positivement au moment d'hommage silencieux citoyen que nous avons sollicité.

Nous pensons que le nouveau DG Délégué, Claude Ronceray, serait présent à ce CT. Nous avons appris en séance qu'il entamera son mandat ce lundi 10 juin.

Rappel de l'ordre du jour

- Approbation des procès-verbaux des réunions des 5 février et 14 mars 2013
- Suite des questions traitées et avis donnés lors des précédents Comités Techniques
- Avis sur le projet d'Accord de consortium pour la réalisation du projet « Initiative d'Excellence Paris Saclay » (IPS)
- Avis sur le projet de décision portant prorogation du mandat de la Commission consultative paritaire des non titulaires de l'INRA
- Point d'information sur la mission confiée à M. Bernard Chevassus-Au-Louis
- Questions diverses

Points supplémentaires inscrits à la demande de la moitié au moins des représentants titulaires du personnel :

- Information relative à la décision de jour(s) de fermeture sur les centres
- Point d'information sur la situation du laboratoire GIE LABOGENA (Jouy) *dont SUD-RE*
- Point d'information sur l'évolution du dossier précarité (éligibles et profils concernés par les concours réservés en 2013) » *dont SUD-RE*

Déclaration SUD

Pour cette expression d'entrée du CT, nous avons opté pour une illustration actualisée de l'accroche de la profession de foi de la liste SUD-RE à l'élection en cours au Conseil d'Administration : « déstructuré/es, précarisé/es, pressurisé/es : cela suffit ! »

« Les conditions de vie au travail dans notre secteur de la recherche publique sont de plus en plus préoccupantes. Nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer la spirale destructrice qui s'auto-alimente : « déstructuré/es, précarisé/es, pressurisé/es », dégradant progressivement nombre de collectifs de travail. Et le projet de loi ESR en débat au sénat ce mois de juin accentuera encore ces difficultés, s'il est voté et appliqué. L'intervention de la CGT vient de l'illustrer.

Au cours de ce Comité Technique, nous aurons l'occasion de revenir sur le volet déstructuration, le projet de Saclay en étant hélas une bonne illustration.

La précarité a été largement mais laborieusement abordée au dernier Comité technique et lors de la réunion d'aujourd'hui, nous aurons l'occasion de souligner le traitement peu respectueux des personnels en CDD par l'employeur INRA, que ce soit l'organisation de la commission consultative paritaire CCP des non-titulaires, que ce soit la mise en œuvre des concours réservés 2013.

Et si les lois passent, la précarité demeure. Pour une fois, ce sujet de la précarité dans les services publics, notamment de la recherche, était à la une du journal de 20H de TF1 ce début de semaine. Il est nécessaire de rendre aussi plus visible, au quotidien et sur la durée, la part de travail des précaires dans nos laboratoires. Nous proposons qu'à l'échelon de chaque unité ou implantation soit clairement affiché la population de CDD qui contribue au fonctionnement du collectif ! Et notre syndicat a pris l'option d'aider financièrement les précaires qui s'engagent dans un recours en contentieux, parfois la seule manière de faire appliquer la réglementation contre les abus, comme l'illustre le reportage télévisé.

Destructuré/es, précarisé/es, pressurisé/es enfin. Il s'agit souvent du prolongement des 2 premiers stades de la spirale, et aussi la conséquence directe des politiques de mises en compétition des personnes et des collectifs. Nous n'avons eu cesse de rappeler que les pratiques d'individualisation, y compris dans les rémunérations, allaient à l'encontre du fondement même du travail de recherche, basé sur le collectif et la collaboration.

Nous n'avons eu cesse de lancer des alertes en CTP et CCHS en 2011. Nous en avons fait le thème de notre rencontre lors du changement de PDG, fin 2012.

Ce début 2013, nous constatons que le résultat n'est pas à la hauteur exigé par la situation : Si les agents commencent à déposer des dossiers d'accident lors d'arrêt pour souffrance au travail, ils sont ensuite refusés par l'administration. La démarche prévention n'est pas réellement appliquée lors de situations pouvant aller jusqu'au suicide. La recherche de solutions individuelles (parfois inadaptées, parfois totalement injustes) demeure le premier réflexe pour remédier à un collectif en crise. Saluons toutefois le lancement de deux dispositifs d'accompagnement d'Unités en crise en lien avec des CHSCT.

En conclusion, pour ce CT, nous maintenons la pratique du service minimum initié au CT de mars. D'autant que pour la réunion d'aujourd'hui nous avons également été échaudé par l'organisation hier, à 18H, d'une rencontre restreinte, quasiment parallèle, sur le dossier central pour lequel ce comité technique est réuni, à savoir le projet de Saclay. Nous avons décliné cette invitation, considérant qu'à ce stade, le Comité Technique était l'endroit adéquat pour échanger sur ce dossier... Nous demandons que cette instance joue pleinement le rôle prévu par la réglementation »

Sur ce dernier point, le PDG a tenté de nous rassurer en précisant que le calendrier de la réunion organisée la veille (en présence de la Direction d'Agroparistech) était le résultat d'un concours de circonstance. A notre avis, cette convergence de calendrier plaidait pour une invitation d'Agroparistech à ce CT, afin que l'instance puisse débattre en bénéficiant de l'éclairage d'un partenaire nous dit-on principal sur le projet de Saclay.

Approbation et suivi des CT précédents

Avancée... partielle : les PV et suivi des avis sont enfin accessibles par tous les agents en ligne sur l'intranet INRA (si l'on trouve la page ad-hoc), manque encore les avis !

https://intranet.inra.fr/rh/instances/informations_ct

Nous avons fait remarquer que certaines interventions « provocatrices » de l'ancien DGD au CT de mars avaient été lissées voire gommées. Par exemple celle s'adressant à une représentante des précaires de l'INRA invitée par SUD : "alors après, on peut en dire ce qu'on en veut, on peut protester, on peut sauter comme un cabri, mais il suffit de ne pas faire de contrats de recherche et vous verrez, ça va s'éteindre tout seul" !

L'autre expert SUD-RE avait adressé la veille de ce CT un courriel en forme de « droit de réponse » suite à la remise en cause de sa parole par le même intervenant (cf annexe de nos notes)

Observation sur « Accord de consortium Paris-Saclay »

L'échange s'est concentré sur l'absence de documents, non transmis à notre Comité Technique, nos syndicats en ayant eu connaissance via leurs collègues siégeant au CT du CNRS, EPST où la

direction en a assuré la diffusion. Il s'agit pourtant d'éléments essentiels sur l'avancée de ce projet, car on y trouve l'engagement de chaque partie-prenante (y compris en nombre d'agents impliqués). Pour la DG, il n'y a aucun écart de fonctionnement démocratique, les membres du CA devant bientôt recevoir les dits documents au complet !

Ce qui a abouti à la motion suivante :

"Le CT dénonce le fait de ne pas avoir tous les documents correspondant à l'accord de consortium Initiative d'Excellence Paris Saclay, notamment la convention attributive d'aide de l'ANR-11-IdEx-0003-02 et ses annexes, qui précisent l'engagement des partenaires, dont l'INRA, et les conséquences sur l'avenir des personnels. Lors de la nouvelle convocation de ce CT, nous demandons que l'ensemble des documents concernant l'IdEx soient mis à disposition."

Motion unanime CGT CFDT CFTC SUD et vote unanime contre le projet présenté en séance.

Intervention SUD :

« Nous rappelons une exigence que nous avons formulé lors du Comité Technique de février, où ce dossier a déjà été évoqué : les décisions scientifiques ne doivent pas se prendre sans intégrer les conséquences pour les personnels Le CT doit pouvoir intervenir en amont, et ne pas se limiter à gérer les suites de décisions déjà prises.

Nous ne nous positionnons ici que sur la base des seuls documents à notre disposition dans les documents préparatoires. Et si des informations complémentaires existent, comme cela vient d'être soulevé, la direction doit s'engager à nous les fournir.

Sur les 36 pages que comporte ce projet d'accord de « conTorsium » Paris Saclay, 10 lignes sont consacrées au statut des personnels présents en dehors de leur établissement d'origine ; les situations devant être gérées au fil de l'eau. C'est un peu court pour une université qui devrait accueillir selon les chiffres publiés sur le site de la FCS 50 000 étudiants et 10 000 chercheurs (La FCS ne décompte pas les personnels techniques et administratifs, un détail sans doute !).

La mise en commun des plates-formes techniques est l'un des grands projets que nous contestons depuis que nous avons à débattre sur ce qu'on appelait « Sarkophage » et qui est devenu un « Holland-park ». Il va de soit que cette mise en commun ne concernera pas que les machines mais bien les personnels. Nous pouvons anticiper en prédisant que des structures indépendantes de statut privé viendront bien vite les supplanter.

Le site internet de la FCS nous présente un projet idyllique avec des vues dignes de campus californiens. Il faut avoir traversé le plateau en hiver sous la neige pour se rendre compte qu'il peut ressembler beaucoup plus à la Sibérie !

Le projet d'Université promet beaucoup : transports, restauration, sport, logement étudiant. Quand on sait comment est traité l'hébergement des étudiants dans notre beau pays, ça fait frémir !

Quelques remarques complémentaires : La plus grande partie du projet est consacrée à la propriété intellectuelle des résultats et à leur exploitation. Le problème de la confidentialité est posé quand un partenaire est privé ce qui est inquiète, car nous défendons le principe de l'argent public/résultats publics. Où est l'indépendance du CA de la FCS ? Certaines de ses décisions étant soumises à l'accord conjoint du CA de la FCS et de l'ANR. »

Intervention d'une collègue de Versailles :

« Je remercie la branche INRA de Sud-recherche de me donner l'opportunité d'exprimer le ressenti d'agents impliqués dans la migration vers Saclay.

Les personnels locaux se sont investis dans l'élaboration de structures d'excellence telles que les Labex et les Equipex, liées à l'Idex ParisSaclay.

Selon le document de l'accord du Consortium Paris-Saclay, l'ANR sera l'organisme qui distribuera l'argent aux équipes de recherches émergeant dans les Labex au fur et à mesure de l'avancement du projet. Le financement de ces Labex ne constitue qu'une petite part, actuellement difficile à évaluer, du financement total d'une unité.

De nombreux chercheurs se sont sentis investis d'une mission de réponse à ces structures d'excellence, avec des délais trop courts qui malheureusement ne permettaient pas de communiquer sérieusement sur les sujets de recherche. Un malaise (mot un peu fort) et un ras le bol d'être contraint de travailler dans l'urgence s'ensuivent de la part des chercheurs qui doivent tenir les cadences, plus

un mécontentement des personnels qui ne sont pas informés ou pas suffisamment pour comprendre les enjeux. Il est donc difficile de travailler sereinement dans ce contexte.

Ceci étant, nos directeurs d'unités nous ont demandé de nous positionner pour une migration sur Saclay, sans savoir si les conditions de travail et la qualité du travail seront maintenues. Des chiffrages ont été établis sans s'assurer de leur fiabilité... Personne n'est motivé par manque d'information. Comment vont évoluer les carrières des agents qui se posent aussi des questions sur les conditions purement matérielles de la migration sur Saclay ?

Nous reconnaissons le rôle de la CGT locale qui communique localement sur ce sujet. Nous attendons un signal fort de l'INRA pour avancer sur ce dossier. Pour l'instant, nous ne pouvons pas dépasser le clivage « j'habite à côté donc je suivrai le moment venu » et tous les autres cas des agents qui n'ont pas forcément les moyens suffisants pour maintenir leur niveau de vie en migrant sur Saclay, dans la région de Palaiseau-Igny, sachant que la programmation immobilière est variée mais chère.

Sans informations claires, sans message fort de l'INRA envers le personnel qui va devoir migrer, les collectifs de recherche qui ont fourni les efforts nécessaires ces dernières années pour construire le nouveau paysage scientifique de l'INRA à Versailles Grignon, et à qui maintenant on demande de projeter leur avenir sur le plateau de Saclay, se demandent vraiment à quoi jouent les autorités des tutelles. »

Dossier Non-Titulaires

La Direction avait mis à l'ODJ une demande de prolongation du mandat de la CCPNT (Commission Consultative Paritaire des Non Titulaires) jusqu'à l'élection générale CT-CAP de fin 2014. Cela a été l'occasion pour les syndicats de rappeler le bilan négatif de ce premier mandat, où l'instance a principalement été convoquée dans le cadre de dossiers de licenciements... La DRH a promis d'améliorer son fonctionnement.

Sur le suivi de la loi Sauvadet, dans le prolongement des échanges vifs du dernier CT, nous avons demandé qu'à minima, tous les éligibles connus de la DRH soient informés des possibilités de concours réservés et que les profils de ces postes soient connus sans délai. Mais la DRH dit attendre la sortie de derniers textes réglementaires avant de diffuser ces informations.

Note d'après réunion : nous venons d'apprendre ce mardi 11 juin la parution dudit décret relatif à l'ouverture des concours réservés dans les EPST.(n° 2013-485 pour être précis).

Point LABOGENA

Il s'agit d'une situation grave, car l'emploi d'une cinquantaine agents (dont plus de 40 sur statut privé) qui est en jeu sur le site de Jouy, ce laboratoire en GIE effectue des analyses pour les usagers privés tout en assumant une mission de Recherche et Développement.

En séance, le PDG s'est dit très soucieux du devenir de cet équipement, confronté à l'évolution du marché dans un secteur d'analyse de pointe, celui des génotypages, et reconnaît à ce stade un flou dans les perspectives de sortie de crise.

Pourtant, curieusement, ce point n'était initialement pas prévu à l'ODJ de ce CT. Et si SUD l'avait sollicité, c'est parce que la direction de l'INRA a une grande responsabilité dans la situation dégradée actuellement, même s'il n'est pas l'employeur direct de la grande majorité des agents.

L'intervention SUD, ci-dessous, l'illustre :

« La situation de Labogena nous est connue depuis fin 2012 quand le budget de 2013 n'a été abondé que pour 3 mois par le CA du GIE ; les partenaires montrant ainsi leur défiance envers la gestion assurée par l'INRA, et les directions administratives et scientifiques du GIE et refusant de compenser le déficit vertigineux. Les délégués du personnel contactés alors se sont dits peu informés par une direction administrative pratiquant le secret. Aujourd'hui malgré un effort pour communiquer sur la situation, le doute envers l'INRA grandit. Des témoignages indiquent que l'INRA ne semble pas

vouloir pérenniser l'activité. Alors que les directions administratives et scientifiques ont été désavouées, il n'y a pas aujourd'hui de proposition de remplacement.

Où est le projet scientifique ? Quelle est la position du département qui va avoir à supporter deux structures équivalentes, l'une à Jouy l'autre à Toulouse ? Le conseil de gestion du département du 19 juin débatta de la situation : il devra être informé dans le détail de la situation menaçant l'emploi de 50 personnes. L'INRA va-t-il laisser les personnels de droit privé dans le désarroi comme en son temps ceux de la Cité de la vigne et du vin de Pech Rouge !

Cela semble le cas puisque le département conseille déjà aux unités de solder leur compte d'analyses en cours à Labogena, prévoyant une fermeture pour la fin de l'année. Or les filières ont besoin des compétences de Labogena. Les Coopératives et les chambres d'agriculture en embuscade pour s'approprier le gâteau ne seront pas en mesure de répondre à la demande avant un long délai.

En l'absence de projet présenté par le département et de communication vers les personnels, le doute s'installe et les personnes les plus expérimentées déposent déjà des préavis. De la perte de ces compétences découlera une chute du chiffre d'affaire. Quel dossier pensez-vous présenter devant des repreneurs éventuels ? Une entreprise ayant perdu ses compétences et un chiffre d'affaire en berne, ne sera reprise qu'avec une casse sociale dramatique.

Cette situation dramatique justifie, s'il était nécessaire, notre opposition systématique à la création d'entité mixte de type GIE pour lesquels l'INRA montre son incompetence à gérer la situation des personnes.

En guise d'illustration je vais vous lire le témoignage que nous avons reçu de la part d'une personne travaillant à Labogena :

De notre côté, c'est un peu la catastrophe. Comme tu le sais certainement, la directrice s'en va au début du mois prochain et nous n'avons toujours pas de remplaçant. Nous n'avons aucunes nouvelles qui puissent rassurer. Nous risquons fortement de pointer au chômage en fin d'année. Les partenaires à priori ne sont pas tous sur la même ligne de conduite et l'INRA se désengage. Nous pensons même que l'INRA reprendra certaines de nos activités (de RetD notamment). Du côté du personnel, c'est le moral au plus bas. Les personnes n'arrivent plus à bosser correctement (moi le premier) ce qui affecte largement le service rendu aux clients (et ce qui aggrave encore plus la situation). Les CDD ne sont pas renouvelés, mais en plus certains autres commencent à partir.

Mon collègue X s'en va le mois prochain. Bref, même il y a 6 mois, je n'aurai jamais pensé arriver à une telle situation.

Concernant le fait de participer au débat, nous ne voyons pas comment faire sauf en y allant de force. Nous avons demandé à avoir le dossier soumis au cabinet en charge de la vente, l'INRA n'y est pas favorable. Voilà donc la situation aujourd'hui.

Surtout n'hésitez pas à communiquer autour de vous (agents du centre) sur notre situation, cela ne peut je pense que nous aider (du moins, je l'espère).

Brièvement, sur d'autres sujets à l'ODJ

- Echanges sur le périmètre et l'objectif de la mission donnée à Monsieur Bernard Chevassus Au Louis par le Ministre de l'Agriculture, concernant « une réflexion sur les orientations de l'Enseignement Supérieur Agricole »

A défaut d'avoir connaissance de la lettre de mission, le communiqué du Ministère :

<http://agriculture.gouv.fr/Stephane-Le-Foll-lance-une-mission>

- Echanges sur l'application de la note de M EDDI de janvier 2013 concernant 2 jours de fermeture annuels. Promis, la prochaine fois, cette démarche respectera les dispositions en cours du Règlement Intérieur de l'INRA

ANNEXE : *En guise de « droit de réponse », suite aux échanges du Comité Technique(CT) INRA du 14 Mars dernier* (sans les pièces jointes à l'envoi)

A la veille du CT convoqué demain, vendredi 7 juin, je souhaite vous adresser - pour preuve de ma bonne foi - des documents concernant 2 sujets sur lesquels ma parole a été contestée en séance, le 14 mars dernier, par Michel Eddi.

Il n'est jamais agréable de se faire traiter de menteur, et comme le Directeur Général Délégué a dans l'intervalle été appelé à d'autres fonctions, nous n'aurons pas d'occasion de revenir sur ces différends. D'où cette communication inhabituelle, sachant que je regrette de n'avoir pu répondre plus simplement, en réunion de concertation, comme je l'avais sollicité au CCHSCT du printemps.

- Concernant le dossier souffrance au travail (p.6) où le DGD a assuré que « *la direction de l'INRA n'a jamais été recadrée par l'inspection du travail* », même après que je précise « d'un service d'inspection du travail », vous trouverez ci-joint un extrait du rapport sur le situation rennaise en 2007, qui refusait le choix de réponses individuelles (déplacements/mobilités d'agents) face à une crise collective.

- Concernant le dossier jour de carence pour maladie (p.38), le DGD a assuré que « *vérification faite, l'information est erronée* », s'agissant de la suppression du précompte de cette journée pour les agents de l'IFSTTAR, vous trouverez, ci-joint, la note de la Direction datant du 21 février confirmant la décision de la direction de cet EPST.

Et si le DGD a cru bon de conclure en séance sur le fait que l'INRA n'était pas une république bananière, qualificatif également peu sympathique pour les dirigeants de l'IFSTTAR, et ceux de l'IRSTEA (concernant l'absence de campagne PES en 2012), j'ai de mon côté le sentiment de jouer trop souvent au pot de terre conte le pot de fer, avec une parole déniée d'autorité...

Dans l'espoir de n'avoir pas à renouveler ce type de réplique.
Cordiales salutations.
